

Procès Verbal de la réunion du 14 septembre 2009

Le huit septembre deux mille neuf, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **quatorze septembre deux mille neuf**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Chaudière automatique à bois déchiqueté – dévolution de la mission de maîtrise d'œuvre
- Sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg – dévolution de la mission de maîtrise d'œuvre
- Centrale photovoltaïque – dévolution des travaux
- Groupement de commande pour les travaux d'assainissement du village des Quintardières – dévolution des travaux
- Décision Modificative budgétaire
- Consultation pour la réalisation d'un emprunt
- Projet de plantation « Sainte Catherine »
- Aménagement de l'ancien atelier
- Elagage des chemins ruraux
- Modification du Plan d'Occupation des Sols
- Agence Postale Communale - Contrat de travail
- Travaux complémentaires voirie rue Casse Bots et rue Cruzille
- Règlement pour la location des salles municipales
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian, ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal de la réunion du 27 juillet 2009

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 27 juillet 2009 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2009 - 184 – Vente d'un véhicule

Monsieur le Maire fait savoir que le véhicule utilitaire C15 a été vendu à la Commune de LUSIGNAN au prix de 1680 €.

Il précise que des frais de remise en état ont été pris en charge par la Commune de JAZENEUIL pour un montant de 180 € environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette vente au prix de 1680 € au profit de la Commune de LUSIGNAN.

**N° 2009 - 185 – Chauffage automatique à bois déchiqueté
– dévolution de la mission de maîtrise d'œuvre -**

Monsieur Jérôme MÊMETEAU porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de la négociation ayant suivi la consultation de maîtrise d'œuvre réalisée auprès de bureaux d'études pour la construction d'une chaufferie centrale automatique à bois déchiqueté devant desservir l'ensemble des bâtiments Mairie Ecole, salle des fêtes.

Il précise que le Centre Régional des Energies Renouvelables avait initialement prévu une enveloppe pour l'équipement chaudière de 120 000 € HT.

Nom du maître d'œuvre et des équipes associées		Offres de rémunération				Pondération			
		% rémunération		Avec estimation HT	TTC	Avec option OPC	Références	Prix	TOTAL
		Mission de base	Mission OPC	120 000,00 €	143 520,00 €	Montant TTC	60 points	40 points	100 points
1	ARCHITECTES ASSOCIES	9,00%	0,70 %	10 800,00 €	12 916,80 €	13 921,44 €	60	40	100
	Sarl CEBI								
2	Isabelle CASTELLI	forfait	1,50 %	Forfait de 20 000 €	23 920,00 €	26 072,80 €	60	26	86
	AXE ingenierie								
	EIC								
3	Christian MONGIATTI	13,50%	0,02 %	16 200,00 €	19 375,20 €	19 403,90 €	60	30	90
	RTI								
	EIC								

Analyse des offres négociées :

1. le bureau d'étude « Architectes associés » de NIORT propose un taux de rémunération de 9,00% en mission de base (au lieu de 9,5%) et 0,7% pour la mission Ordonnancement Pilotage Coordination –OPC - (taux inchangé). Déplacement sur site.
2. le bureau d'étude « Isabelle CASTELLI » de POITIERS propose un forfait de rémunération de 20 000 €HT (13 000 € HT pour BET fluide + 7 000 € HT architecture)

pour la mission de base et 1.50% pour l'OPC (taux inchangé). Déplacement sur site. Cette offre devient intéressante au-delà d'une masse de travaux dépassant 220 000 € HT, alors que le Centre Régional des Energies Renouvelables les estime à 120 000 € HT.

3. le bureau d'étude « Christian MONGIATTI » de POITIERS ne propose aucune modification sur sa première offre. Pas de déplacement sur site.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau d'étude « Architectes associés » de NIORT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le bureau d'étude « Architectes associés » de NIORT avec un taux de rémunération de 9,00% en mission de base et 0,7% pour la mission OPC,
- donne pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la passation du marché.

Sur proposition de Madame RISICO, comptable du Trésor, un amortissement sur 20 ans de cet équipement est à envisager. Une simulation sera effectuée.

D'autre part, la Région Poitou-Charentes devrait lancer un appel à projet via le Centre Régional des Energies Renouvelables, sur les chaudières à bois permettant de bénéficier d'une subvention de 80% sur le seul équipement chaudière.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dernières estimations du CRER :

- Gros œuvre bâtiment : 54 000 € HT
- Chaudière : 86 000 € HT
- sous stations : 7 360 € HT
- main d'œuvre chaudière : 8 700 € HT
- Réseau secondaire : 22 750 € HT

soit un total de travaux de **178 810 € HT**.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé ces montants, décide de solliciter les aides suivantes pour aider la Commune à réaliser l'ensemble du projet :

- la Région Poitou-Charentes pour la chaudière et les sous stations (montant estimatif du CRER 102 060 € HT majoré de la Maîtrise d'œuvre + OPC pour 9 899.92 € HT, soit 111 959.82 € HT),
- le Département de la Vienne pour le gros œuvre bâtiment et les réseaux secondaires (montant estimatif du CRER 76 750 € HT majoré de la Maîtrise d'œuvre + OPC pour 7 444.75 € HT, soit 84 194.75 € HT).

**N° 2009 - 186 – Centrale photovoltaïque
– dévolution des travaux -**

Monsieur Jérôme MÈMETEAU porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de la négociation ayant suivi la consultation réalisée auprès d'entreprises pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du préau et des annexes de l'école (côté Sud Ouest).

Il précise que le Centre Régional des Energies Renouvelables a estimé cet équipement à 36 300 € HT (sans les travaux de couverture).

Nom de l'entreprise	Offres	Pondération			Observations
	Montant	Qualité de l'offre	Prix	TOTAL	
	€ HT	60 points	40 points	100 points	
ABREU J	37 747,62 €	50	31	81	Offre conforme au CCTP
LUMELEC	48 265,52 €	40	26	66	Offre conforme au CCTP
SAINT ELOI FOUGERE	31 803,45 €	30	40	70	Travaux de couverture non compris
AUBIN JM	33 115,40 €	60	38	98	Offre conforme au CCTP

Analyse des offres négociées :

1. la société ABREU de LUSSAC LES CHÂTEAUX a transmis un nouveau dossier comprenant la méthodologie, et une nouvelle offre à 37 747.62 € HT. problème d'assurance non résolu.
2. la société LUMELEC de MAZEROLLES n'a pas transmis de nouveau dossier comprenant la méthodologie. Pas de modification de l'offre.
3. la société SAINT ELOI FOUGERE de MONTAMISE n'a pas transmis de nouveau dossier comprenant la méthodologie. Pas de modification de l'offre et travaux de couverture non compris.
4. la société AUBIN de LA MOTHE SAINT HERAY n'a pas fait de nouvelle offre. Dossier complet.

La commission d'appel d'offres propose de retenir la société « AUBIN Jean Michel » de LA MOTHE SAINT HERAY (79) qui propose la meilleure offre, travaux de couverture compris.

Le Maire rappelle que le financement de cette construction sera réalisé par emprunt, et que le produit de la vente de l'électricité couvrira largement le remboursement des échéances du prêt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la société « AUBIN Jean Michel » de LA MOTHE SAINT HERAY (79),
- donne pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la passation du marché
- sollicite l'aide de la Région Poitou-Charentes pour aider la Commune à réaliser ce projet.

Concernant les travaux préalables à la mise en œuvre de cet équipement, le Conseil Municipal demande la coupe du marronnier se trouvant dans la cour de la classe maternelle par l'entreprise d'élagage Laurent BOUGRIER de COULOMBIERS - montant des travaux 275 € TTC. Outre l'ombre qui dérangerait le dispositif, les racines soulèvent le revêtement de la cour le rendant dangereux pour les enfants.

N° 2009 - 187 – Modification du Plan d'Occupation des Sols
- Réserve foncière et emplacement réservé -

Le Conseil Municipal souhaite profiter de la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols pour confirmer en « emplacement réservé » la parcelle de terrain se trouvant entre la cour de la classe maternelle et l'accès à l'aire de jeux, cadastrée G 760 appartenant à Madame AUDEBERT Louissette.

L'acquisition de cette parcelle permettrait une unité foncière permettant un accès direct pour les enfants entre l'école et le plateau de jeux sans emprunter la rue du Vieux Château, et de disposer d'un second accès des véhicules de sécurité au niveau du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'informer Madame AUDEBERT de cette intention municipale.

**N° 2009 - 188 – Sécurisation des voies routières et piétonnes
du Bourg
– dévolution de la mission de maîtrise d'œuvre -**

Monsieur Jérôme MÈMETEAU porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de la négociation ayant suivi la consultation réalisée auprès des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg. Trois bureaux d'études avaient été sollicités :

Nom du maître d'œuvre ou de l'équipe	Montant TTC	Pourcentage de rémunération					TOTAL	Pondération			Observations	
		% rémunération		avec estimation HT	TTC	avec option OPC		Références	Prix	TOTAL		
		relevés topo	Mission de base	Mission OPC	500 000,00 €	598 000,00 €		Montant TTC	60 points	40 points		100 points
1	Groupe ETUDE Michel NICOLET	35 150,00 €	6,48%	0,90%	<u>32 400,00 €</u>	<u>38 750,40 €</u>	44 132,40 €	79 282,40 €	60	31,44	91,44	Conforme au CCTP Réalisation du PAVE (7 534,80 € ttc)
2	BET TOUCHARD	5 530,00 €	4,30%	1,50%	<u>21 500,00 €</u>	<u>25 714,00 €</u>	34 684,00 €	40 214,00 €	60	40,00	100,00	Conforme au CCTP
3	EGIS Aménagement BIGET SAUX	39 368,50 €	6,16%	0,72%	<u>30 810,00 €</u>	<u>36 848,76 €</u>	41 154,36 €	80 522,86 €	60	26,93	86,93	Conforme au CCTP

Analyse des offres négociées après audition :

1. le bureau d'étude « Groupe Etude NICOLET » de NIORT

- spécialisé dans la gestion de l'eau depuis 1977.
- approche environnementale très poussée en utilisant au maximum les avantages des matériaux en place (développement durable)
- les études sont développées au maximum pour éviter les problèmes ultérieurs
- 2 réunions publiques - visites et concertation avec les riverains pour connaître l'ensemble des données (branchements, historique des événements)
- seul bureau d'études à proposer le Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE)
- le taux de rémunération est élevé (6.48% pour la mission de base et de 0.90% pour l'option OPC) mais l'optimisation des résultats de l'étude peut faire baisser de façon significative le coût des travaux

2. le bureau d'étude « BET TOUCHARD » de BUXEROLLES

- le taux de rémunération est très attractif tant sur la mission (4.30% + 1.50% OPC) que sur le plan topo (6300 € HT)
- approche très classique et trop technique

3. le bureau d'étude « EGIS Aménagement » de CHASSENEUIL FUTUROSCOPE

- *groupe national très important*
- *compétence équivalente à « Groupe Etude NICOLET »*
- *réunions publiques comprises*
- *le taux de rémunération est de 6.16% pour la mission de base et de 0.72% pour option OPC*

La commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau d'étude « Groupe Etude Michel NICOLET » de NIORT compte tenu de la qualité de son offre et de son approche environnementale. Le prix de la rémunération devrait être compensé par l'optimisation des résultats de l'étude qui peut faire baisser de façon significative le coût des travaux.

Compte tenu des différents éléments d'appréciation des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (7 voix pour, 6 abstentions) retient le bureau d'études « Groupe Etude Michel NICOLET » de NIORT pour :

- une mission de maîtrise d'œuvre au taux de 6.48%,
- une option « Ordonnancement Pilotage et Coordination » (OPC) au taux de 0.90%,
- un relevé topographique pour un montant de 35 150 € HT,

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Concernant la réalisation du « Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics » (PMAVE), la décision sera prise ultérieurement.

Le Conseil Municipal retient la rue Pictave (du Bout du Pont à l'entrée de la cité de la Vigne) comme étant prioritaire dans les aménagements de sécurisation.

Le Conseil Municipal, pour l'ensemble du projet, maîtrise d'œuvre et programmation sur 5 années d'une enveloppe annuelle de 100 000 €, sollicite l'aide cumulée de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Vienne pour aider la Commune à la réalisation de ce projet, chacun dans le cadre de ses interventions en la matière.

N° 2009 - 189 – Réseaux d'assainissement et d'eau du village des Quintardières

– dévolution des travaux pour le Groupement de Commande Commune de JAZENEUIL – SIAEPA de LUSIGNAN -

Monsieur le Maire, Président de la commission d'appel d'offres du « Groupement de commandes Commune de JAZENEUIL – SIAEPA de LUSIGNAN », porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de la consultation réalisée auprès d'entreprises pour la construction simultanée d'un réseau de canalisation d'assainissement et un réseau d'alimentation en eau potable au village des Quintardières.

Estimation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt :

- canalisations d'assainissement : 108 545 € HT
- canalisation d'alimentation en Eau Potable : 69 500 € HT

	Entreprises	Montant € HT		Total HT	Délai
		Assainissement	Eau Potable		
1	SEGEC (MONTGIVRAY 36)	109 213	59 524	168 737	3 mois
2	SADE (VOUNEUIL SOUS BIARD)	89 875	56 484	146 359	7 semaines
3	ARLAUD (GENCAY)	79 894.10	100 350	180 244.10	3 mois

La commission d'appel d'offres du « Groupement de commande » propose de demander une négociation avec l'entreprise SADE de POITIERS en lui demandant de bien vouloir déposer une nouvelle offre de prix.

**N° 2009 - 190 – Station de traitement du village des
Quintardières
– dévolution des travaux -**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de la consultation réalisée auprès d'entreprises pour la construction d'une station de traitement des eaux usées – capacité 70 équivalent habitants – filière filtre planté de roseaux – pour le village des Quintardières.

Estimation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt :

- station de traitement : 69 220 € HT
- avec option : 73 420 € HT

	Entreprises	Montant € HT		Délai
		Sans option	Avec option	
1	SADE (VOUNEUIL SOUS BIARD)	65 700.00	65 410	1 mois 3 semaines
2	VOISIN Jean (37)	60 974.47	65 641.59	2 mois
3	SIMER (MONTMORILLON)	62 319.50	60 569.50	5 semaines

La commission d'appel d'offres propose de demander une négociation avec l'entreprise SADE de POITIERS en lui demandant de bien vouloir déposer une nouvelle offre de prix.

**N° 2009 - 191 – Réseau d'assainissement du village des
Quintardières
– dévolution des tests d'étanchéité -**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de la consultation réalisée auprès d'entreprises pour la réalisation des tests d'étanchéité nécessaires après la construction des canalisations d'assainissement du village des Quintardières.

	Entreprises	Montant € HT
1	IDRASPECTION	1 392.00
2	SUD OUEST AVSP	2 639.60
3	S3C	1 396.00
4	SANITRA FOURRIER	1 976.00

La commission d'appel d'offres propose de retenir la société IDRASPECTION de TAUXIGNY (37) pour un montant de 1 392 € HT, soit 1 664.83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (12 voix pour, 1 abstention) :

- décide de retenir la société IDRASPECTION de TAUXIGNY (37) pour un montant de 1 392 € HT, soit 1 664.83 € TTC,
- donne pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires à la passation du marché.

N° 2009 - 192 – Décision Modificative n°2

Plusieurs projets ont été élaborés après le vote du budget primitif :

- centrale photovoltaïque : coût estimatif 50 000 € TTC
- chaufferie bois : coût estimatif sur 2009 : 6 000 € TTC

Il convient donc d'ouvrir deux opérations d'investissement pour permettre la réalisation avant la fin de l'année budgétaire :

Budget Commune

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
<u>Dépenses d'investissement</u>		
Opération n°128 centrale photovoltaïque	2313	50 000 €
• travaux		
Opération n°129 chaufferie bois		
• travaux	2313	6 000 €
Total		+ 56 000 €

Financement par emprunt :

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
<u>Recettes d'Investissement</u>		
Chapitre 16		
• emprunt	1641	56 000 €
Total		+ 56 000 €

N° 2009 - 193 – Projet de plantation « Sainte Catherine »
- Appel à propositions 2009 -

Monsieur Jérôme MEMETEAU présente le projet de plantation « Sainte Catherine » dans le cadre des « Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie » initié par la Région Poitou-Charentes.

Ce projet a été constitué conjointement avec l'association « Prom'haies » sur les sites suivants :

- site 1 : plantation de masquage paysager dans le Bourg avec un bosquet (236 plants), d'une haie arborée (sur 38 m) et d'une haie de charmille (sur 25 m),
- site 2 : plantation d'une haie le long d'une partie du chemin rural n°39 (chemin de randonnée entre le Four et la Vaugoyrie) en continuité du projet de l'an dernier (sous réserve d'obtenir l'accord du propriétaire riverain),
- site 3 : plantation d'un bosquet cynégétique et paysager sur la parcelle ZT n°9 des Bruyères (176 plants).

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de la Région Poitou-Charentes à hauteur de 80% des dépenses subventionnables.

Des animations sont également prévues avec l'école de JAZENEUIL, l'Association Communale de Chasse Agréée, et le grand public pour présenter les objectifs du projet et les végétaux, réaliser une démonstration technique et une plantation collective.

Le détail estimatif des dépenses s'établit de la manière suivante :

Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie 2009 Commune de JAZENEUIL						
Budget Global						
Postes de dépenses			Montant HT (TVA 5.5%)	Montant HT (TVA 19.6%)	Montant net	
Plantation	fournitures	Végétaux	Sites 1 et 3	880,58		
			Site 2	361,08		
		fournitures de plantation	Sites 1 et 3		146,26	
			Site 2		60,16	
		Paillage biodégradable	Sites 1 et 3		1220	
			Site 2		280	
	Main d'œuvre	Nettoyage/Préparation des sites 1 et 3	Sites 1 et 3		1 500,00	
		Préparation des potées à la pelle mécanique (bosquet)			400,00	
		Labour + émiettage (haies)	Site 2		Commune/ Agriculteur	
		Plantation avec pose des protections et des tuteurs Pose du paillage	Ensemble des sites		Commune/ Animations	
SOUS TOTAL PLANTATION			1 241,66 €	3 606,42 €	0,00 €	
Animation	Conception, suivi	Conception "participative" de l'aménagement paysager :			600,00	
		- Concertation et échange avec la municipalité				
		- Repérage de terrain - Conception technique de la plantation				
		Coordination de l'opération avec les acteurs locaux et assistance technique au Maître d'ouvrage : assistance au piquetage, suivi des travaux				200
	Pédagogie	Forfait communication : flyers enfants et grand public, affiches :				
		Animation pédagogique lors des plantations, interventions préalables dans les écoles, prêt d'expositions...				600,00
		Location de bus pour les scolaires			300,00	
		Frais de réception	100,00			
	Fabrication panneau solide Région			300,00		
SOUS TOTAL ANIMATION			100,00	600,00	1 400,00	
TOTAL HT			1 341,66	4 206,42	1 400,00	
TOTAL TVA			67,08 €	824,46 €	0,00 €	
TOTAL TTC			1 408,74 €	5 030,88 €	1 400,00 €	
TOTAL DE L'OPERATION HT				6 948,08 €		
TOTAL DE L'OPERATION TTC				7 839,62 €		

A noter que le montant des travaux sans la réalisation du site 2 soumis à l'accord du ou des propriétaires riverains s'élève à 6246.84 € HT.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Montant des travaux :	6948.08 € HT
Subvention de la Région 80 % du HT	5558.46 €
Participation de la Commune	1389.62 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le dossier technique du projet de plantation 2009 soutenu par l'association « Prom'haies » tel que ci-dessus,
- s'engage à assurer les journées d'animation autour du projet,
- accepte le devis estimatif pour un montant de 6948.08 € HT – 7839.62 € TTC et le plan de financement tels que définis ci-dessus,
- demande au Maire de déposer un dossier de candidature auprès de la Région Poitou-Charentes dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie 2009 pour obtenir une subvention.

N° 2009 - 194 – Consultation pour la réalisation d'un emprunt

Le Conseil Municipal charge le Maire de lancer une consultation d'organismes prêteurs (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, DEXIA, ...) pour un emprunt permettant la réalisation des travaux prévus au budget de la Commune et au budget annexe du service assainissement.

N° 2009 - 195 – Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a négocié avec le Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de crédit sur les bases suivantes :

- montant : **150 000 €**
- durée : **12 mois**
- périodicité de remboursement : **trimestrielle**

La ligne de trésorerie est mise en place pour pallier des besoins ponctuels de liquidité. En conséquence, son application ne peut être que de courte durée (1 an maximum). Elle n'est pas inscrite au budget, seuls y figurent les intérêts.

Le Maire communique les résultats obtenus :

Etablissements	Montant de la ligne	Index et conditions	Frais de dossier et d'engagement
Crédit Agricole	150 000 €	Euribor 3 mois moyenné + 0.45%	néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☞ approuve la proposition du **Crédit Agricole** et détermine comme suit les caractéristiques de cette ligne de trésorerie :
 - montant : 150 000 €
 - durée : 12 mois
 - périodicité de remboursement : trimestrielle
 - taux et condition : Euribor 3 mois moyenné + 0.45%
- ☞ confère en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la souscription de la ligne de trésorerie, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

**N° 2009 - 196 – Aménagement de l'ancien atelier en salle
familiale**

Monsieur le Maire précise que les travaux d'électricité prévus dans la salle familiale sont en cours de réalisation.

Il convient également de prévoir la pose d'un compteur d'eau et d'une évacuation des eaux usées.

Chacun est invité à réfléchir sur l'instauration d'un règlement d'utilisation de cette salle pour la prochaine réunion.

**N° 2009 - 197 – Réorganisation des fonctions du service technique
- Elagage des chemins ruraux -**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2009 – 136 du 25 mai 2009 par laquelle le Conseil Municipal demandait la mise à disposition du personnel communal du service technique à raison de 25/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2009 au profit de la Communauté de Communes du Pays Mélusin, dans le cadre de ses nouvelles compétences : voirie communale et écoles.

Cette mise à disposition a été proposée à Monsieur Florent QUITTE, adjoint technique de 2^{ème} classe, qui a accepté.

Une nouvelle réorganisation des fonctions de l'équipe technique est donc à mettre en place rapidement.

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le broyage des haies des chemins ruraux effectué jusqu'à présent par Monsieur Yvon FALLOURD, adjoint technique de 1^{ère} classe, et de recentrer son activité sur la réalisation de travaux en régie dans la mesure où il dispose de qualification en matière de bâtiments et de travaux publics,
- de confier l'entretien des haies des chemins ruraux à une entreprise.

Pour ce faire, le Conseil Municipal demande l'envoi d'un courrier à l'ensemble des exploitants agricoles de la Commune pour connaître ceux qui seraient intéressés pour assurer ces travaux d'élagage.

Monsieur Jérôme MÈMETEAU rappelle qu'une étude globale des haies a été commandée à l'association Prom'haies et que les résultats serviraient à instaurer un cahier des charges à appliquer sur leur entretien.

N° 2009 - 198 – Acquisition d'un chargeur

Concernant la réorganisation du service technique et pour faire suite aux orientations prises en matière d'équipement matériel, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation d'entreprises pour l'acquisition d'un chargeur pour équiper le tracteur Renault Ergos.

N° 2009 - 199 – Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et autorisation de signer le contrat

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'en application de l'article 3, alinéa 6, de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée les collectivités ou établissements de moins de 1000 habitants peuvent recruter, sur des emplois permanents, des agents par contrat à durée déterminée renouvelable par reconduction expresse, sous réserve que la durée hebdomadaire de service n'excède pas la moitié de celle des agents à temps complet, soit 17 h 30.

Il expose ensuite que les heures d'ouverture de l'agence postale communale (APC) sont couvertes en grande partie par Mademoiselle Linda LONGEAU, agent titulaire. Toutefois, le complément horaire restant à couvrir ainsi que les éventuels remplacements de Mademoiselle Linda LONGEAU pour congé ou autres absences, devra être satisfait par la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2009 pour l'exercice des fonctions de gérante de l'Agence Postale Communale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2009 un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 3 heures par semaine pour l'exercice des fonctions de gérante de l'Agence Postale Communale.

La base de rémunération de cet emploi, dont le niveau de recrutement se situera en Catégorie C sera celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, Echelle 3.

Monsieur le Maire est chargé d'entreprendre les démarches préalables au recrutement et autorisé à signer le contrat à intervenir avec l'agent à compter du 1^{er} novembre 2009 et pour une durée déterminée de un an renouvelable par reconduction expresse.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

N° 2009 - 200 – Modification du Plan d'Occupation des Sols

L'avis paru dans la presse pour annoncer l'enquête publique relative à la modification du Plan d'Occupation des Sols étant incomplet, il a été nécessaire de réaliser une nouvelle parution qui a eu lieu le 25 septembre 2009.

Pour respecter la légalité de la procédure, les dates de l'enquête publique ont été modifiées comme suite : du 23 septembre au 23 octobre 2009.

Les permanences du commissaire enquêteur ont été arrêtées aux dates suivantes :

- vendredi 25 septembre de 14h00 à 17h00
- lundi 5 octobre de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 octobre de 14h00 à 17h00

Concernant le projet d'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées G 1135 (1 ha 71 a 63 ca) et G 1136 (1 ha 71 a 62 ca) aux Basses Vignes, appartenant respectivement à Madame LEVRAULT Andrée et à Madame MARCHE Gilberte en vue de l'implantation d'un futur lotissement communal, le Conseil Municipal propose d'acquérir l'ensemble des terrains au prix de 30 000 €, soit 3.146 € du m².

N° 2009 - 201 – Rue Casse Bots et rue Cruzille - travaux d'assainissement – travaux complémentaires de voirie -

Monsieur Bernard MACOUIN rappelle les travaux de voirie qui ont débuté rue Casse Bots et rue Cruzille.

Des travaux sont à prévoir :

❶ sur le réseau d'assainissement :

- construction d'un regard avec tampon hydraulique et raccordement (carrefour de la rue Saint Nicolas) à la charge de la Commune,
- construction de 2 regards de particuliers avec raccordement sur réseau à la charge des propriétaires (propriétés MANDIN et BOUQUET),
- déplacement de 5 regards de particuliers pour implantation en limite de propriétés sur domaine public, à la charge des propriétaires (propriétés MANDIN, BOUQUET(2 regards), GARREAU, PERAUD).

Le devis de l'entreprise DSTP de St Julien l'Ars s'établit de la manière suivante :

Désignation	U	Prix unitaire €	€ Montant HT
<u>A la charge de la Commune</u>			
Fourniture et mise en œuvre de regard 50x50 avec tampon hydraulique (carrefour rue St Nicolas)	1	225.00	225.00
Raccordement sur réseau existant	1	348.00	348.00
<u>A la charge des particuliers</u>			
Tranchées pour pose d'un réseau EU	15 ml	22.50	337.50
Fourniture et pose de canalisation PVC CR8 Ø125	15 ml	13.50	202.50
Fourniture et pose de regard de branchement avec couronnement béton et tampon fonte hydraulique	5	185.00	925.00
Raccordement sur réseau existant	2	348.00	696.00

total

2734.00

② **sur la chaussée en complément des travaux initiaux :**

- choix à faire sur la nature du revêtement des placettes et des bordures de propriétés (matériaux calcaire initialement prévu, enrobé ou béton désactivé),

Le devis de l'entreprise DSTP de St Julien l'Ars s'établit de la manière suivante :

Désignation	U	Prix unitaire €	€ Montant HT
Reprofilage en 0/315 dioritique sur 10 cm	104 m ²	3.60	374.40
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé noir 0/6 sur 4 cm			
• placettes et entrées	94 m ²	12.05	1132.71
		total	1507.11

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

① **sur le réseau d'assainissement :**

- accepte le devis de l'entreprise DSTP pour un montant de 2734.00 € HT, soit 3269.86 € TTC,
- charge le Maire de signer le marché résultant de ce devis et toutes les pièces s'y rapportant,
- demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'opération 102 « assainissement divers » du service assainissement,
- prend acte de la part revenant au service assainissement de la Commune pour le regard du carrefour de la rue St Nicolas – montant de 573 € HT,
- fixe le montant des sommes à demander aux particuliers pour les différentes interventions leur incombant, ainsi que la Participation Raccord Egout de la manière suivante :

pour la création d'un regard d'assainissement

propriétaires	Participation travaux	Participation Raccord Egout
BOUQUET Pierre	803 €	200 €
MANDIN Nicolas	803 €	200 €

pour le déplacement d'un regard d'assainissement

propriétaires	Participation travaux	
BOUQUET Pierre	185 €	
PERAUD Jérôme	185 €	
GARREAU Jean Marie	185 €	

② **sur la chaussée :**

- fait le choix à la majorité des voix (8 pour l'enrobé, 1 pour le béton, 4 abstentions) d'un enrobé sur les placettes et les bordures de propriétés,
- accepte le devis complémentaire au marché initial de l'entreprise DSTP pour un montant de 1507.11 € HT, soit 1802.50 € TTC,
- charge le Maire de signer ce devis complémentaire et toutes les pièces s'y rapportant,
- demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'opération 101 « voirie divers » du budget principal.

**N° 2009 - 202 – Règlement intérieur
pour la location des salles municipales -**

Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir sur un règlement d'utilisation des salles municipales pour la prochaine réunion.

N° 2009 - 203 – Aménagement du local sanitaire de la Vallée

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une cloison de séparation pour isoler les urinoirs des sanitaires de la vallée, auprès de la société SNBM de VOUNEUIL SOUS BIARD pour un montant de 147.10 € HT, soit 175.93 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2313 de l'opération 112 « Aménagement de la vallée ».

N° 2009 - 204 – Elevage porcin sur la Commune de ROUILLÉ

Monsieur le Directeur de l'INRA a déposé un dossier d'enquête publique pour l'exploitation au lieu-dit « la Gouvanière », commune de ROUILLÉ, d'un élevage porcin, de 1170 animaux équivalents auprès de la Mairie de ROUILLÉ.

Le dossier d'enquête y sera déposé du lundi 21 septembre 2009 au vendredi 23 octobre 2009.

Les conseils municipaux des communes limitrophes concernées sont consultés pour avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de JAZENEUIL se prononce favorablement avec 5 voix pour, 2 voix contre, et 6 abstentions.

N° 2009 - 205 – Chemin rural n°4 de la Métairie du Portail

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°414 du 31 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de maintenir dans le domaine privé de la Commune le chemin rural n°4 de la Croix Loret à la Métairie du Portail.

Le Maire de LA CHAPELLE MONTREUIL souhaite connaître la position définitive de la Commune de JAZENEUIL sur ce chemin dans la mesure où il engage une procédure de refonte de la voirie sur sa Commune.

Monsieur le Maire rappelle que le Docteur Patrick MERCIER, propriétaire du château du Portail et des bois environnant du Parc sur la Commune de JAZENEUIL, est toujours intéressé par l'acquisition de ce chemin en limite avec ses bois, tant la partie se trouvant sur la Commune de JAZENEUIL que celle se trouvant sur la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL.

La décision de la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL ira dans le même sens que celle de la Commune de JAZENEUIL pour ne pas contrarier un projet.

Toutefois, la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL fait savoir qu'elle n'envisage pas de défricher sa partie de chemin pour assurer la continuité.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (12 voix pour, 1 abstention), le Conseil Municipal confirme l'intérêt que représente ce chemin, et décide de le conserver dans le patrimoine communal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 1 heure.